La Lettre de l'A.F.A. N° 22

Septembre 2015



Sommaire

 Ed 	itor	íal
------------------------	------	-----

• Les missions de l'AFA :	p. 2
 Mission Philippines 	p. 2
 Míssíon Bulgaríe 	p. 3
 Mission Haïti 	p. 4
 Mission Colombie 	p. 5
• L'AFA en bref	p. 6
• Séminaire d'automne AFA	p. 7
• Les derniers venus du Mali	p. 7
 Nos enfants venus du bout 	
du monde	p. 8
• Témoignage : adoption d'un e	enfant
grand au Vietnam	p. 9

www.agence-adoption.fr

2015 : A l'heure d'un bilan...

A l'issue des deux mandats que j'ai exercés en qualité de directrice générale de l'Agence Française de l'Adoption, deux constats s'imposent à moi.

D'une part, il se confirme, au vu de l'activité des opérateurs français et étrangers, et des chiffres de l'adoption individuelle sur plusieurs années, une décroissance quasiment continue de l'adoption internationale. En est le témoin, pour l'agence, la chute du niveau des adoptions entre 2007 et 2014, passée de 603 à 239.

D'autre part, l'on a assisté ces dernières années à un changement complet du profil des enfants adoptés à l'international. Les enfants à besoins spécifiques constituent désormais l'énorme majorité des enfants adoptés par les pays d'accueil. En 2014, plus de 70 % des enfants adoptés par le biais de l'agence étaient des enfants grands, souffrant de problèmes de santé physique ou de troubles psychologiques, adoptés en fratries, affectés par une histoire lourde, et parfois ayant plusieurs de ces particularités.

Tirant la leçon des changements intervenus dans le champ de l'adoption internationale, l'agence a pris en compte les difficultés particulières que rencontrent désormais les familles pour accueillir les enfants ainsi que, et surtout, la nécessité de garantir au mieux l'avenir de ces enfants et la réussite de ces adoptions devenues pour certaines, il faut le dire, quelque peu à risque. Ainsi, l'AFA a-t-elle multiplié les actions de préparation des familles, au siège de l'agence ou par le biais de sa coopération avec les départements. La désignation au sein de l'AFA d'une coordinatrice du suivi post-adoption a répondu au souci d'accorder à la période de l'après-adoption toute l'attention qu'elle mérite en raison des demandes formulées à cet égard par les pays d'origine, les départements, les familles adoptantes.

Dirigeant l'agence depuis plusieurs années, mon expérience m'a conduite à la conviction que l'ouvrage que l'agence a consciencieusement réalisé tout au long de ses 8 années d'existence pourrait profiter à d'autres, si l'on s'y intéresse : à la fois à ces nombreux enfants français privés de famille qui sont dans une situation très voisine de celle de centaines d'enfants adoptés aujourd'hui à l'international, mais également à un grand nombre de familles condamnées à faire le deuil de leur projet à défaut, désormais, d'avoir une chance raisonnable de voir prospérer une demande d'adoption orientée vers un pays étranger.

Formons le vœu que cet objectif soit plus largement partagé dans l'avenir et que, pour sa réalisation, naissent et prospèrent des initiatives novatrices et généreuses des acteurs et responsables de l'adoption.

Béatrice BIONDI

Directrice générale de l'AFA



Les missions AFA

Mission aux Philippines

Cette mission a été réalisée du 31 août au 4 septembre 2015 par **Béatrice BIONDI**, Directrice Générale de l'AFA, et **Aliocha NGUYEN**, rédacteur pôle Asie. Elle avait pour principal objet la participation au Congrès de consultation des pays partenaires des Philippines pour l'adoption d'enfants philippins à l'international organisé tous les deux ans par l'autorité centrale philippine (ICAB). Ce déplacement a également été l'occasion d'échanger avec Mme ABEJO, directrice de l'ICAB, ainsi qu'avec les travailleurs sociaux assurant l'étude des dossiers des familles accompagnées par l'AFA, sur l'évolution actuelle des apparentements. De nouvelles pistes ont aussi été abordées tels que les programmes d'échange de l'ICAB Hosting Program for Filipinos Children et Ambassadors, dans lesquels sont actuellement engagés les opérateurs américains (cf plus bas).



Mmes Béatrice BIONDI de l'AFA, Odile ROUSSEL de la MAI, Geneviève ANDRE-TREVENNEC de MDM, au Congrès de l'ICAB

En marge du Congrès, l'équipe de l'AFA s'est entretenue avec nos interlocuteurs de la Fondation Virlanie au sujet de l'accompagnement des familles et des activités de la Fondation auprès de publics d'enfants d'âges variés et connaissant des situations spécifiques (enfants abandonnés, enfants ayant des handicaps, enfants vivant dans la rue ou dans des bidonvilles avec leurs parents).

Le Congrès rassemblait les opérateurs étrangers intervenant dans l'adoption, les orphelinats et établissements d'accueil locaux (*child caring agencies*), les équipes de l'ICAB et celles du DSWD (Ministère des affaires sociales) en charge de la protection de l'enfance. La France comptait 3 opérateurs (AFA, MDM et AEM) ainsi que l'ambassadrice chargée de l'adoption internationale, Madame Odile ROUSSEL. Le thème du rassemblement était : L'adoption, aventure au long cours et engagement d'une vie (Adoption, a lifelong journey and commitment).

Les interventions ont été l'occasion d'apporter des regards croisés et souvent complémentaires du pays hôte et des pays d'accueils sur le meilleur intérêt de l'enfant. Des évolutions législatives récentes ont permis d'accélérer le placement des enfants abandonnés dans des familles d'accueil en allégeant les procédures administratives. 4 ateliers de travail étaient organisés, tels l'adoption intrafamiliale, l'adoption des enfants à besoins spécifiques aux Philippines, la préparation à l'adoption, l'échec à l'adoption, le rôle des réseaux sociaux dans les services post-

Une matinée consacrée à la visite de structures d'accueil a permis de constater le professionnalisme des travailleurs sociaux (puéricultrices, éducateurs, psychologues) dans la prise en charge des enfants, juger du bon environnement dans lequel évoluent les enfants et prendre connaissance de parcours d'enfants ayant été adoptés à l'international

L'ICAB a fourni plusieurs données chiffrées actualisées sur l'adoption. De 2013 à 2015, 995 adoptions ont été réalisées (306 enfants ont été adoptés aux Etats-Unis). 57% concernent des enfants jeunes en bonne santé, 18% des enfants à besoins spécifiques, les dernières étant essentiellement des adoptions intrafamiliales. A noter pour les enfants à besoins spécifiques, l'importance numérique des fratries de 3 enfants (ou plus) qui constituent 40% des profils. L'ICAB a par ailleurs fortement insisté sur le bilan du Hosting Program For Filipinos Children, un programme d'échange permettant à des enfants de 7 à 15 ans en bonne santé d'être accueillis pour une durée de 3 à 4 semaines par des familles à l'étranger. Les rencontres se sont traduites par des adoptions dans 75% des cas. Les enfants n'ayant pas été adoptés repartent « en vacances » les sessions suivantes dans d'autres familles et finissent pour beaucoup d'entre eux par trouver des parents adoptifs. L'ICAB continue par ailleurs de recevoir de la part des familles concernées de nombreuses nouvelles sur la bonne intégration des enfants.

L'ICAB a rappelé aux opérateurs son souhait de recevoir, de manière générale, les dossiers des familles si possible en juin dans l'année de l'appel à candidature ou en octobre pour que la validation des dossiers se fasse avant la fin de l'année. L'AFA calera donc désormais son organisation de travail sur cette base.

Enfin, la projection d'un film présentant les différentes contributions des pays à la campagne de soutien de l'adoption de l'ICAB a conclu le Congrès. Y figurait la nôtre. Choristes d'un jour, toute l'équipe de l'AFA a ainsi eu droit à quelques secondes de gloire pour son interprétation chantée d'*I love you Anak*!



Mission Bulgarie

Madame Béatrice BIONDI, Directrice Générale de l'Agence Française de l'Adoption (AFA), s'est rendue en Bulgarie les 20, 21 et 22 juillet 2015, invitée par l'Ambassade de France et accompagnée de Madame Caroline BOUCHET, rédactrice au pôle Europe.

L'Ambassade a sollicité l'expertise de l'AFA et l'intervention de **Mme BIONDI** au colloque organisé à Sofia relatif à la recherche des origines dans le cadre des adoptions et à destination des institutions, des Ministères et de la société civile bulgares.

Cette intervention et cette participation au colloque, très appréciées, ont été également l'occasion de rencontres fructueuses avec les différents acteurs locaux de l'adoption internationale dont le Ministère de la Justice, Autorité Centrale pour l'adoption en Bulgarie. Ce dernier, très favorable à l'Agence et à son investissement en Bulgarie, a par ailleurs insisté sur le profil des enfants adoptables à l'international à ce jour et à son évolution marquée.

A cet égard, il a été indiqué qu'un projet d'adoption portant sur un enfant de moins de 7 ans en excellente santé sans histoire lourde ou retard ne peut pas se concrétiser. Les enfants proposés à l'adoption internationale ont tous une histoire lourde qui a nécessairement des répercussions sur leur développement, auxquelles s'ajoutent très fréquemment des problèmes de santé plus ou moins importants. Cette information confirme les indications des précédents communiquées depuis 2013.



L'AFA et l'autorité centrale bulgare

L'Autorité centrale a également rappelé que le questionnaire d'aide à l'apparentement transmis par la famille en Bulgarie est essentiel et que les familles sont engagées par leurs réponses à ce dernier. En conséquence, le refus d'une proposition d'enfant dont l'état de santé correspond aux limites définies par l'intermédiaire de ce questionnaire, entraîne une sanction administrative de la famille par la Bulgarie.

Afin d'améliorer l'adéquation des projets d'adoptions aux réalités de l'adoption internationale dans ce pays, l'AFA et le Ministère de la Justice ont travaillé sur une nouvelle version du questionnaire. Les familles n'ayant pas actualisé leur questionnaire depuis douze mois sont invitées à le faire dès à présent. En effet, de nombreuses familles enregistrées auprès de la Bulgarie ont malheureusement un projet d'adoption bien trop éloigné de ces réalités, n'ayant manifestement pas de possibilité d'aboutir en l'état.

Ces familles sont invitées à réfléchir sur leur projet et à prendre l'attache du pôle Europe en sollicitant, par courrier, un point sur leur dossier. En parallèle, l'AFA conseille aux familles ayant un projet d'adoption en Bulgarie de participer aux journées de formations organisées par l'AFA et au parcours de préparation des familles organisé par l'AFA et les Conseils départementaux.

Par ailleurs, le Ministère de la Justice a insisté sur le fait que l'inscription au registre des adoptants ne signifie pas qu'une proposition d'apparentement sera transmise à la famille, mais que son dossier sera examiné en vue d'un éventuel apparentement si un enfant correspondant au projet de la famille est adoptable. En outre, les délais avant une éventuelle proposition d'apparentement s'allongent. Le Ministère de la Justice estime que pour **un enfant de moins de 7 ans en relative bonne santé, ils sont aujourd'hui d'environ 6 ans.** Le Ministère de la Justice a fait observer une nouvelle fois l'importance de la bonne santé des adoptants, de la qualité de leur dossier et la nécessaire conformité entre le projet défini et la notice délivrée par le Conseil départemental (**communiqué du 16 décembre 2014**). De surcroît, plus le projet d'adoption porte sur un enfant jeune en bonne santé, plus la famille doit être jeune, en excellente santé et avec de bonnes conditions de ressources et d'accueil.

Enfin, il a été rappelé à l'AFA que les familles ne respectant pas les obligations suivantes encourent le risque de voir leur projet archivé de manière unilatérale par les autorités bulgares sans possibilité de recours :

 Obligation de tenir informés l'AFA et la Bulgarie, par courrier, dans le délai maximum d'un mois, de tout changement de situation. L'AFA rappelle qu'il est obligatoire que les adoptants tiennent



informés l'AFA et la Bulgarie de leur situation : tout changement de situation familiale, professionnelle ou du projet d'adoption doit être communiqué par écrit.

- Obligation d'informer la Bulgarie des autres éventuelles démarches entreprises par les familles et de leur avancée. L'AFA rappelle qu'il existe la possibilité de suspendre temporairement son dossier afin de ne pas se retrouver dans une situation complexe. Les familles ayant plusieurs projets d'adoption en cours ne sont pas prioritaires pour un éventuel apparentement.
- Obligation d'adresser la confirmation annuelle d'agrément au Ministère de la Justice bulgare, via l'AFA, traduite et légalisée, au plus tard à la date anniversaire de leur agrément. Les délais sont stricts et aucun motif pouvant expliquer ce retard ne sera accepté par les autorités bulgares. Le pôle Europe adresse les documents de manière régulière en Bulgarie, mais il faut compter un délai minimum de 10 jours ouvrés entre la réception du document à l'AFA et sa réception au Ministère de la Justice bulgare.
- Obligation de respecter les délais pour faire parvenir au Ministère de la Justice bulgare le nouvel agrément et les pièces justificatives obligatoires. Le délai est d'un mois maximum à compter de la caducité de l'agrément. Un délai exceptionnel d'un mois supplémentaire peut être demandé, par un courrier traduit par un traducteur assermenté et légalisé par le consulat de Bulgarie.

Ce dernier doit parvenir à l'AFA au plus tard avant la fin de caducité du premier agrément. L'envoi d'un nouvel agrément et de sa notice qui ne serait pas accompagné des évaluations et éventuellement d'un nouveau questionnaire (si la notice a été modifiée) est considéré comme nul. Aucune raison invoquée pour justifier un retard ne sera recevable pour les autorités bulgares. L'AFA invite donc les familles à anticiper leurs démarches et à contacter dans les délais voulus leur Conseil départemental afin de ne pas se retrouver dans une situation délicate.

Afin d'assurer la pérennité de l'enregistrement des familles qu'elle accompagne et de maintenir la confiance que les autorités bulgares lui portent, l'AFA invite toutes les familles concernées à porter une attention toute particulière aux obligations précitées.

Chiffres:

En 2013, l'AFA a réalisé 37 adoptions en Bulgarie En 2014, l'AFA a réalisé 30 adoptions en Bulgarie. En 2015 (au 31 juillet), l'AFA a réalisé 9 adoptions.



Mission Haiti

Une délégation de l'Agence Française de l'Adoption composée de **Béatrice BIONDI**, Directrice Générale, et **Jimmy MESSINEO**, rédacteur Caraïbes, s'est rendue en Haïti du 28 juin au 3 juillet 2015 afin d'effectuer une mission en compagnie de **Kerlyne MARSEILLE**, chef de la représentation de l'AFA dans ce pays, **Jean Chérubin RENÉ**, correspondant, et **du Docteur Bernard ARCENS**, médecin de l'AFA.

Les objectifs de cette mission étaient de rencontrer les différents acteurs de l'adoption internationale et de la protection de l'enfance, de pérenniser et de renforcer ses liens avec la Direction de l'autorité centrale haïtienne (Institut du Bien-Etre Social et des Recherches – IBESR).

La délégation a pu obtenir des précisions relatives à la gestion des procédures initiées en 2013 et 2014. A cet égard, les délais de traitement administratif des dossiers restent longs. En effet, tous pays d'accueil confondus, 800 dossiers déposés en 2013 et 2014 sont en cours de traitement par les services de l'IBESR (en attente d'un apparentement ou d'une autorisation d'adoption suite à une proposition d'apparentement). En ce qui concerne la France, environ cent familles adoptantes sont en attente d'un apparentement. Toutefois, l'IBESR espère que le récent renforcement du personnel permette de rationaliser ses délais de traitement des dossiers.

L'AFA a également eu le privilège de rencontrer des intervenants de la procédure judiciaire d'adoption (magistrats et avocats) et d'échanger avec eux sur la mise en œuvre, par les juridictions, de la réforme législative de 2013. Un temps d'adaptation leur est nécessaire afin d'accorder leurs décisions aux nouvelles dispositions, dont l'adoption plénière.



Par ailleurs, les rencontres avec des responsables d'organisations non gouvernementales et l'autorité centrale ont pu mettre en exergue la volonté des autorités haïtiennes de mettre fin progressivement à l'institutionnalisation des enfants afin de mieux répondre à leurs besoins individuels.

La désinstitutionnalisation suppose, tant que faire se peut, la réunification familiale notamment, avec un soutien financier aux parents biologiques. Lorsque celleci s'avère impossible, l'objectif est de parvenir à développer la prise en charge des enfants par des familles d'accueil pouvant leur offrir une protection pérenne, la sécurité et l'attachement dont ils ont besoin.

Dans l'attente de la mise en œuvre effective de la politique de désinstitutionnalisation, l'AFA souhaite continuer à travailler avec les autorités haïtiennes pour le renforcement des standards de prise en charge des enfants par les crèches. Pour ce faire, l'AFA travaille à la poursuite de ses différents projets qui participent au renforcement de la qualité d'accueil et de prise en charge des enfants adoptés. Ces projets, auxquels l'AFA est très attachée, ont reçu le soutien renouvelé de l'IBESR.



A la crèche « Aux chérubins d'Haïti, Béatrice BIONDI, Jimmy MESSINÉO et le Consul de France, M. Didier COLLET, en présence de l'équipe de direction

Mission Colombie

Une délégation de l'Agence Française de l'Adoption composée de **Béatrice BIONDI**, Directrice Générale et **Aurélie VLACHOS**, rédactrice Amérique, s'est rendue en Colombie du 9 au 13 février 2015 afin d'effectuer une mission accompagnée de **Claudia SCHATTKA-PONCET**, correspondante de l'AFA dans ce pays.

L'objectif principal du déplacement de l'AFA consistait à rencontrer le nouveau chef de la Sous-Direction des Adoptions, **M. Eduardo Alexander FRANCO SOLARTE** et son équipe afin d'aborder le contexte général de l'adoption ainsi que des guestions techniques liées aux procédures d'adoption.

La situation générale de l'adoption internationale en Colombie n'a pas connu d'évolution importante. En effet, les délais d'attente pour toutes les tranches d'âge restent considérables du fait de l'augmentation du nombre de familles colombiennes candidates à l'adoption, de la baisse importante du nombre d'enfants déclarés adoptables et de l'application stricte du principe de subsidiarité.

Il apparaît ainsi que :

- 584 enfants ont été adoptés par des familles colombiennes durant l'année 2014
- 564 enfants ont été adoptés par des familles étrangères durant l'année 2014
- Sur les 1148 enfants confiés à l'adoption en 2014, 652 étaient des enfants à besoins spécifiques
- Au 31/12/2014, les listes d'attente de l'ICBF sont composées de **289 familles colombiennes** et **2815 familles étrangères**.

Il est important de rappeler aux familles candidates à l'adoption que seules celles ayant un projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques (problèmes de santé et/ou enfants grands) pourront voir leur projet aboutir dans un délai raisonnable.

L'ICBF est actuellement préoccupé par la situation juridique des enfants placés sous sa protection. Il constate que les Défenseurs de Famille prononcent généralement une mesure de protection en faveur d'un enfant dans le délai qui leur est imparti (6 mois maximum) mais ne poursuivent et n'actualisent que rarement leurs recherches afin de déterminer un véritable projet de vie pour les enfants : réintégration dans la famille biologique nucléaire, identification de famille élargie, déclaration d'adoptabilité.

La Sous-Direction des Adoptions a donc défini plusieurs mesures qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le courant de l'année 2015 :





L'AFA à l'ICBF- Régionale de BOGOTA

- Mobiliser, former et sensibiliser les Défenseurs de Famille afin que le délai de 6 mois prévu par la loi leur permette de déterminer une situation juridique claire pour les enfants et prennent notamment une décision d'adoptabilité dans ce délai, si cette solution s'avère être la meilleure dans l'intérêt de l'enfant.
- Visiter l'ensemble des centres zonaux et des institutions de protection du pays afin d'identifier clairement les enfants placés sous la protection de l'ICBF et leur situation juridique. La Sous-Direction des Adoptions est soutenue dans cette mesure par la Directrice Générale de l'ICBF, Mme Cristina PLAZAS MICHELSEN, et par la Sous-Direction de « rétablissement des droits » des enfants.

Enfin, les autorités colombiennes insistent fortement sur la préparation des familles à la réalité de l'adoption dans leur pays. Afin de répondre à ce souhait et dans l'intérêt des familles, la délégation de l'AFA a rappelé que des journées de préparation dédiées à la Colombie ont été mises en place par ses équipes dès le début de l'année 2014. L'ensemble des partenaires rencontrés ont accueilli très favorablement cette information et invitent fortement l'ensemble des familles candidates à l'adoption à participer à ces réunions (www.agence-adoption.fr).

Chiffres:

En 2014, l'AFA a réalisé 38 adoptions en Colombie.

En 2015, l'AFA a réalisé, à ce jour, 41 adoptions en Colombie.

L'AFA en bref...



Retour d'expériences du stage des auditeurs de justice à l'AFA

Dans le cadre de leur formation à l'Ecole Nationale de la Magistrature, les auditeurs de justice sont amenés à effectuer un stage de six semaines dans une structure nationale, appelé stage extérieur. Ce stage a pour finalité de mieux comprendre le fonctionnement d'une institution tel un organisme public, une entreprise ou le système juridique d'un Etat étranger.

A cette occasion, nous (Sarah, Constance et Eugénie, auditrices de justice de la promotion 2013) avons émis le souhait, au vu des structures nationales proposées par l'école, de réaliser ce stage à l'Agence Française de l'Adoption.

D'horizons très différents, nous avions chacune un intérêt certain pour le droit de la famille et plus particulièrement pour l'adoption ; cette période d'immersion au sein de l'AFA nous a permis d'accroître nos connaissances sur une matière en constante évolution.

D'un point de vue personnel, nous avons été confrontées aux réalités de l'adoption grâce aux discussions avec les différents rédacteurs mais également en participant aux journées de formation (notamment dans le cadre de la formation « Russie »).

D'un point de vue professionnel, l'élaboration de nos différents sujets nous a permis d'aborder le côté technique de la matière tout en intégrant les difficultés pratiques auxquelles sont confrontés les rédacteurs de l'Agence.

Constance a ainsi été amenée à réfléchir sur la notion d'intérêt supérieur de l'enfant. Sarah s'est interrogée sur la jurisprudence administrative en matière de refus d'agrément, tandis qu'Eugénie a élaboré une réflexion sur un éventuel levier juridique pour les familles ne respectant pas le suivi post-adoption.

Dans le cadre de notre future pratique professionnelle, en tant que potentiels juges des enfants ou juges aux affaires familiales, il a été très intéressant d'être sensibilisées à ces questions à ce stade de notre formation.

Nous espérons que les futurs auditeurs qui seront accueillis au sein de l'Agence profiteront autant que nous de cette enrichissante expérience.

Constance, Sarah et Eugénie





Séminaire d'automne des correspondants AFA

L'Agence française de l'adoption (AFA) réunit, les 30 Septembre, 1 et 2 octobre, ses correspondants départementaux et ses correspondants à l'étranger, autour de ses partenaires étrangers venus de Roumanie et d'Albanie, dans le cadre d'un séminaire de travail à l'institut le Val Mandé (Val-de-Marne).

Pour ce séminaire d'automne, il est proposé de réfléchir plus largement autour du parcours et du vécu de l'enfant adopté.



Maîmouna



Anta et Marie





Les derniers enfants

arrivés du Malí



Floriane



Lola Awa



Zélie











Sarah, née au Burkina Faso



Lily Rose, sa maman... et son papa





Líly Rose arrívée de Thaïlande





Anna Gabriela née en Colombie

Anna est une petite fille vraiment adorable qui nous apporte beaucoup de bonheur.

Famille LE COQ ARONDEL





Témoignage: Adoption d'un enfant grand au Vietnam

Nous sommes arrivés tardivement sur le chemin de l'adoption. Ensemble depuis 20 ans en 2010 et âgés de 62 ans pour Serge et 46 ans pour Sabine, diverses contraintes de la vie ont fait que nous avions toujours remis à plus tard notre projet d'avoir un enfant, mais nous avions toujours au fond de nous l'envie de fonder une famille.

Serge a été lui-même adopté tout petit et nous avons par ailleurs des amis ayant adopté... C'est naturellement que nous nous tournons vers ce projet. D'emblée, nous décidons de nous tourner vers un enfant grand. Dès le départ, nous participons aux réunions d'EFA, où nous rencontrons un grand soutien et de précieux conseils pour ce long chemin.

En avril 2011, nous obtenons notre agrément avec une notice précisant l'accueil d'un enfant grand jusque 13 ans. Nous avons rapidement pris conscience de la réalité de l'adoption internationale et réfléchi sur l'accueil d'un enfant très grand, toutefois sans problème de santé majeur.

Commence alors le long parcours de la recherche, semé d'espoirs et de doutes en raison de notre « profil atypique », du nombre peu important de parents ayant adopté des enfants très grands et des réserves pouvant porter sur l'adoption de ces mêmes enfants. Nous soulignons l'importance dans cette période de ne pas rester seuls pour garder le moral et continuer à croire dans son projet, avoir des échanges avec d'autres parents.

En 2012, nous déposons un dossier à l'Agence Française de l'Adoption pour un autre pays. Nous ne pensons pas alors avoir d'espoir pour le Vietnam bien que cela soit le premier pays vers lequel nous souhaitons nous tourner.

En 2013, nous venons d'avoir un retour négatif sur notre premier dossier quand nous sommes convoqués mi juin pour une réunion d'information sur l'adoption des enfants grands et fratries. A l'occasion de cette réunion, nous rencontrons la responsable de la zone Asie qui nous informe du flux inversé sur le Vietnam et de la possibilité pour nous d'adopter un enfant grand. L'espoir renaît. A partir de là, tout va très vite. A notre grande surprise, nous sommes appelés le 31 juillet 2013 (nous nous souvenons bien de cette date...) pour nous présenter le dossier de Louis, âgé alors de 12 ans.



Nous avons les éléments de son histoire : Louis a perdu son père jeune et sa mère vers 9 ans. Il a ensuite vécu quelque temps dans sa famille élargie avec son frère jusqu'à ce que son frère plus âgé décide de partir pour Saïgon chercher du travail. Il demande alors à ce que Louis soit placé dans le Centre d'Accueil pour adolescents à Thu Duc, dans la banlieue de Saïgon. Nous avons même une photo de Louis à son entrée au Centre... C'est un petit garçon à l'air bien décidé.

Nous confirmons dans les deux jours à l'AFA notre accord pour poursuivre la démarche. Dans le flux inversé, le dossier de l'enfant est proposé et ensuite les adoptants déposent le dossier de demande d'adoption pour le pays. Nous envoyons donc très rapidement notre dossier à l'AFA, en Septembre. Commencent alors de longs mois d'attente pour nous... L'AFA nous explique qu'il faut attendre que Louis soit déclaré adoptable et aussi que notre dossier soit accepté par les autorités vietnamiennes. Nous profitons de ces mois pour échanger avec d'autres parents ayant adopté des enfants grands, particulièrement du Vietnam. Nous remercions ces parents qui nous ont apporté tout leur soutien et expérience tant au niveau psychologique que pratique.

Début mai, nous sommes recontactés par l'AFA: le Directeur de l'Adoption au Vietnam souhaite que nous fassions une lettre approfondissant notre préparation à l'adoption d'un enfant grand. Nous prenons notre plus belle plume pour rédiger la missive car nous avons appris que le Directeur est un francophone et francophile.

Au bout de quatre jours, la proposition d'apparentement arrive. C'est une grande émotion et un très grand bonheur pour nous deux, la concrétisation de tous nos espoirs... mais nous avons du mal à réaliser. Il faut penser très rapidement à tout pour préparer le départ qui, nous le savons, peut intervenir très rapidement dès que la date de la remise officielle de l'enfant est fixée par le Vietnam. Nous activons alors tous les contacts que nous avons pris. Je suis d'un naturel plutôt anxieux et je me pose des tas de questions : comment Louis va-t-il réagir ? Que pense-t-il ? Comment allons-nous communiquer ? J'ai commencé des cours de vietnamien mais devant la difficulté de la prononciation, j'ai un peu abandonné... Heureusement, Serge, lui, est plus serein. La psychologue de l'AFA me rassure en nous disant que ce sont souvent des enfants très acteurs de leur adoption et que nous serons bien accompagnés localement.

Nous nous envolons, 2 billets pour l'aller et 3 pour le retour, un 24 juillet pour Saigon. C'est l'arrivée, le samedi matin, dans une grande ville très animée... Nous prenons nos marques et tout va très vite. Le lundi matin, nous rencontrons le correspondant local de l'AFA qui doit nous accompagner l'après-midi même au centre de Thu Duc pour chercher Louis.



Cette journée est gravée dans notre mémoire. C'est la naissance de notre famille. Il est difficile d'expliquer ce que nous ressentons alors. Nous sommes comme sur un nuage. Nous arrivons en début d'après midi à Thu Duc avec notre correspondant. C'est un centre très accueillant composé de différentes maisons, semblables à des familles pour les enfants qui y vivent. Nous sommes directement présentés au Directeur du Centre accompagné de ses collaborateurs et nous nous retrouvons dans une grande salle de réception solennelle. Nous ne comprenons évidemment rien de tout ce qui se dit. Notre correspondant nous dit que l'on va chercher Louis. Il arrive alors dans la salle : c'est un grand garçon qui a l'air à la fois intimidé mais sûr de lui. Je me souviens bien alors de notre émotion, (très sûrement lui aussi) mais il nous est difficile de l'exprimer, la cérémonie de remise se déroulant.

Malgré la solennité du moment, nous ressentons tout l'attachement du personnel du Centre à leurs enfants qui partent vers une nouvelle famille. Nous avons ensuite, ce qui est très bien, une demi heure dans le Centre pour aller visiter la maison de Louis, voir sa nounou, discuter un peu avec elle, et nous gardons précieusement toutes ces photos. Louis fait ses adieux à ses amis, au personnel du Centre. Il est temps alors avec Louis et notre correspondant de repartir à Saigon, au département de la Justice où nous signons les documents du jugement d'adoption. C'est alors, je crois, que je me suis dit « c'est notre fils ». Il a peut être fallu cette matérialisation officielle pour que je réalise pleinement. La cérémonie a duré une demi-heure et notre vie de famille a commencé instantanément.

Comme Louis est grand, nous avons loué un appartement dans une résidence avec une piscine (je me faisais d'ailleurs du souci ne sachant pas s'il savait nager, mais il est vite apparu qu'il est un vrai poisson et qu'il adore jouer avec nous dans l'eau). Notre correspondant nous propose l'aide, pendant notre séjour, d'une étudiante vietnamienne qui parle français, très gentille et qui nous est d'une grande aide. Louis ne parle pas un mot de français. Nous pensons que cela permet aussi à Louis de faire le lien avec nous en confiance, sachant qu'il peut exprimer ce qu'il ressent. Il dit d'ailleurs rapidement à Linh que son souhait est d'avoir à nouveau des parents et une nouvelle famille. Nous sommes toujours en contact avec elle...

Louis fait preuve, dès le départ, de grandes facultés d'adaptation, car il faut quand même bien penser à ce que cela représente pour un enfant de son âge de quitter tout et tous ceux qu'il connaît, son pays, et d'aller vers des inconnus qui seront ses nouveaux parents, même si, très certainement il y a été préparé. Nous avons rapidement mis en place une petite routine de vie à Saigon, avec des jours bien remplis de visites, cinéma, cuisine vietnamienne, un voyage dans le Mékong, quelques jours à la mer.

Nous nous apercevons rapidement que Louis aussi a un certain sens de l'humour... Nous rions beaucoup car l'apprentissage du français si compliqué cause bien des fous rire qui durent encore.

Les trois semaines au Vietnam passent bien vite. Il faut repartir (partir pour Louis) vers Paris. Nous pensons que, dans ce taxi qui nous ramène de Saigon à l'aéroport, Louis réalise qu'il quitte son pays pour une nouvelle vie. Mais cela ne dure pas longtemps... et c'est lui qui dort le mieux pendant le voyage.

Nous avions préparé, autant que faire ce peut, l'aspect matériel du retour (chambre, préinscription dans un collège à horaires aménagés que l'on nous a conseillé et qui a déjà accueilli des jeunes d'origine étrangère qui ne parlent pas français à leur arrivée, contact avec un professeur de français et une étudiante vietnamienne dont j'a fait la connaissance avant de partir) afin de pouvoir nous consacrer pleinement à lui et continuer à bâtir notre vie de famille ici à notre retour. Nos amis, relations et voisins (notre famille est en province) nous invitent très gentiment un peu après notre retour. Cela permet à Louis de sentir qu'il est accueilli avec joie ici.

Le premier jour de collège est un peu rude pour Louis... Arrivé le 20 août, il entre en 4ème le 2 septembre avec un français qui se résume à quelques phrases (cette décision a été prise en commun, sentant son envie de s'intégrer et de communiquer). Mais, au moment de le laisser à la grille du collège, nous sommes pris d'angoisse. Le deuxième soir, il nous explique que les élèves et les professeurs sont très gentils avec lui et qu'il est content d'aller à l'école. Le soir nous l'entendons chanter en vietnamien sous la douche. Quelques semaines après, Serge lui demande s'il veut prendre un prénom français et en plaisantant lui donne le calendrier en disant « choisis! ». Cela est tout de suite Louis!

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que nous sommes rentrés, mais nous avons l'impression que nous sommes ensemble depuis longtemps. Louis nous dit « maintenant je suis grand » et que je ne dois plus l'appeler « mon petit Louis ». Il fêtera ses 15 ans en octobre. C'est un ado comme ses copains, qui commence à s'émanciper doucement. Il a toujours un humour irrésistible (s'appropriant nos expressions pour nous les ressortir aux moments opportuns) et nous lui laissons le mot de la fin de ce récit, avec son français à lui : « Je suis très content en France. Je fais beaucoup de choses avec mes parents. Je vais au collège. Il y a beaucoup d'amis, au collège tout va bien c'est pas très difficile et tous les soirs j'ai appris le français avec maman et les maths avec papa, je fais beaucoup de sports : le badminton, football, le skate, la natation ... voilà j'aime mes parents parce que papa et maman très gentils et tout le temps pensent à moi »

Sabine et Serge ROUSSEL